

DEPARTEMENT DU CALVADOS

ISIGNY-OMAHA INTERCOM

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

4.2 - Règlement graphique :

Plan d'assemblage

4.2.41 - Commune de La
Bazoque

PLUI approuvé le 18 mars 2021
Modification n°1 approuvée le 22
septembre 2022
Modification n°2 approuvée le 3
juillet 2023
Modification n°3 approuvée le 26
septembre 2024
Modification n°4 approuvée le 25
septembre 2025

Modification n°4
vu pour être annexé à la
délibération du Conseil
Communaire en date du
25 septembre 2025



210 rue Alexis de Tocqueville
Parc d'activités du Golf
50000 ST-LÔ
Tél : 02 33 79 63 52
contact@planis.fr

Dossier d'approbation

Prescriptions
Bâtiments situés en zone agricole ou naturelle pouvant
faire l'objet d'un changement de destination (Art.L151-11, 2° CU)

- ★ Bâtiment avec intérêt architectural
- ★ Bâtiment sans intérêt architectural

Éléments patrimoniaux à préserver (Art.L151-19 CU)

- ▲ Bâti remarquable (puits, boulangeries, fermes-manoirs ...)

- Linéaires remarquable à protéger (murs)
- - - Linéaire remarquable à créer (murs)
- Origine du cône de vue à préserver

- Cône de vue à préserver

- Secteur patrimonial à préserver

Éléments patrimoniaux à préserver (Art.L151-23 CU)

- ▲ Arbre remarquable, alignements plantés
- Haie à préserver
- - - Haies à créer
- ▨ Boisement, arboretum, vergers, parcs
- ▨ Franges bocagères des marais
- ▨ Mares, étangs

Cheminement à conserver ou à créer (Art.L151-38 CU)

- Cheminement à conserver
- - - Cheminement à créer

Autres prescriptions

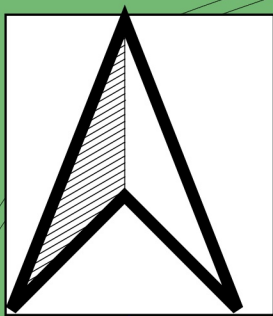
- ▨ Emplacement réservé (Art.L.151-41 CU)
- ▨ Espace boisé classé (Art.L113-1 CU)
- ▨ Bande d'inconstructibilité autour des axes à grande circulation (Art.L111-6 et L.111-8 CU)
- ▨ Bande d'inconstructibilité le long de certaines routes départementales et / ou pour maintenir un alignement bâti (Art.L151-19 CU)
- ▨ Secteur de carrière protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (Art.L151-34, 2° CU)
- ▨ Bande littorale des 100 mètres
- Limite des Espaces Proches du Rivage (E.P.R)
- ▨ Zone inondable (source : DREAL Normandie, novembre 2021, sous réserve d'une actualisation des données de la DREAL)
- ▨ Linéaire de res-de-chaussée commercial (Art.L151-16 CU)
- ▨ Secteur d'OAP

Informations

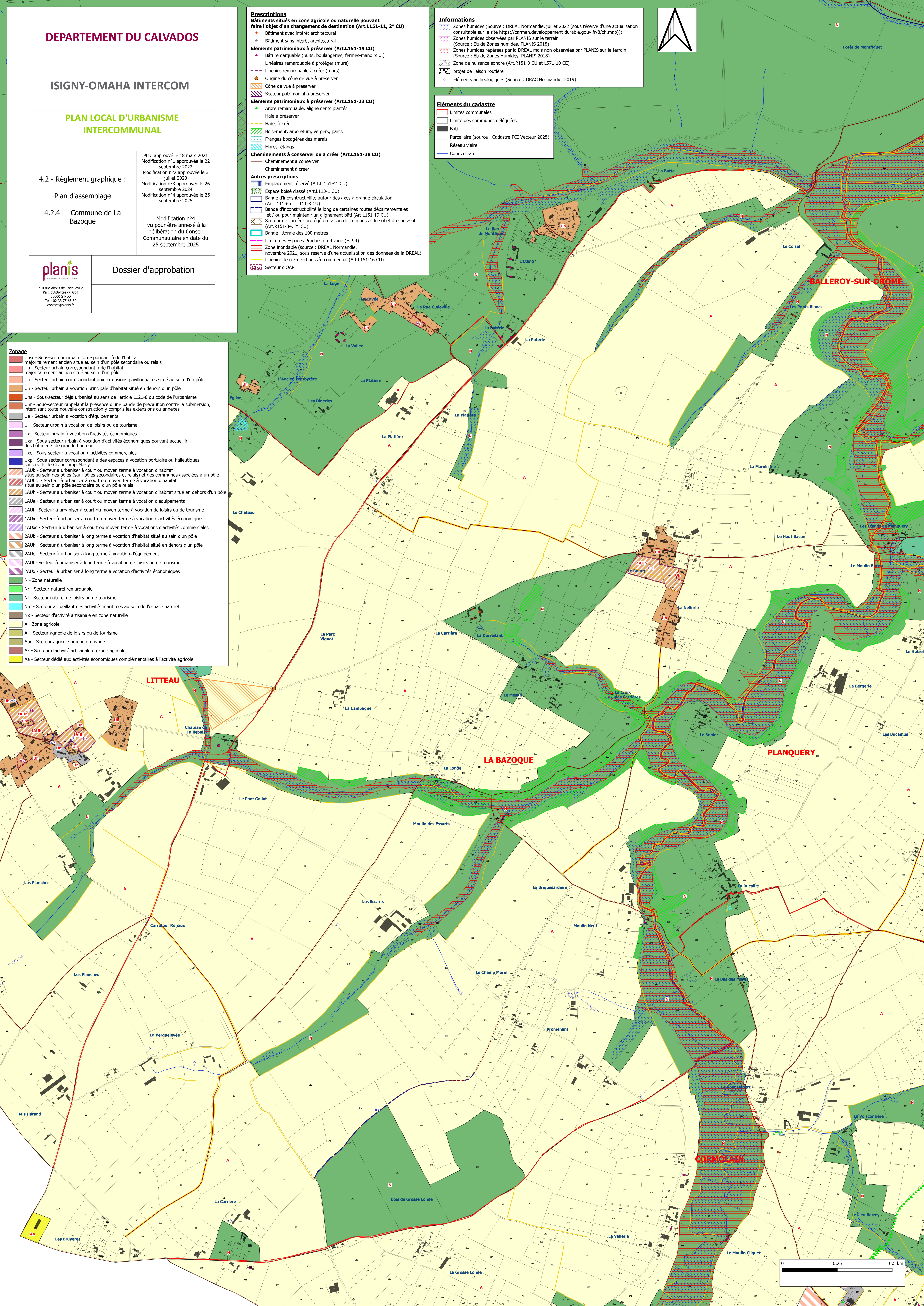
- ▨ Zones humides (Source : DREAL Normandie, juillet 2022 (sous réserve d'une actualisation consultable sur le site <https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/8/zh.map>))
- ▨ Zones humides observées par PLANIS sur le terrain (Source : Etude Zones humides, PLANIS 2018)
- ▨ Zones humides repérées par la DREAL mais non observées par PLANIS sur le terrain (Source : Etude Zones Humides, PLANIS 2018)
- ▨ Zone de nuisance sonore (Art.R151-3 CU et L571-10 CE)
- ▨ projet de liaison routière
- Éléments archéologiques (Source : DRAC Normandie, 2019)

Éléments du cadastre

- ▨ Limites communales
- ▨ Limite des communes déléguées
- ▨ Bâti
- ▨ Parcellaire (source : Cadastre PCI Vecteur 2025)
- ▨ Réseau viaire
- ▨ Cours d'eau



Uasr - Sous-secteur urbain correspondant à de l'habitat majoritairement ancien situé au sein d'un pôle secondaire ou relais	Ua - Secteur urbain correspondant à de l'habitat majoritairement ancien situé au sein d'un pôle	Ub - Secteur urbain correspondant aux extensions pavillonnaires situé au sein d'un pôle	Uh - Secteur urbain à vocation principale d'habitat situé en dehors d'un pôle	Uhs - Sous-secteur déjà urbanisé au sens de l'article L121-8 du code de l'urbanisme	Uhr - Sous-secteur rappelant la présence d'une bande de précaution contre la submersion, interdisant toute nouvelle construction y compris les extensions ou annexes	Ue - Secteur urbain à vocation d'équipements	Ui - Secteur urbain à vocation de loisirs ou de tourisme	Ux - Secteur urbain à vocation d'activités économiques	Uxa - Sous-secteur urbain à vocation d'activités économiques pouvant accueillir des bâtiments de grande hauteur	Uxc - Sous-secteur à vocation d'activités commerciales	Uxp - Sous-secteur correspondant à des espaces à vocation portuaire ou halieutiques sur la ville de Grandcamp-Maisy	1AUb - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat situé au sein des pôles (sauf pôles secondaires et relais) et des communes associées à un pôle	1AUbsr - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat situé au sein d'un pôle secondaire ou d'un pôle relais	1AUh - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat situé en dehors d'un pôle	1AUe - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'équipements	1AUI - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation de loisirs ou de tourisme	1AUX - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'activités économiques	1AUXc - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocations d'activités commerciales	2AUb - Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'habitat situé au sein d'un pôle	2AUh - Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'habitat situé en dehors d'un pôle	2AUe - Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'équipement	2AUI - Secteur à urbaniser à long terme à vocation de loisirs ou de tourisme	2AUX - Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques	N - Zone naturelle	Nr - Secteur naturel remarquable	NI - Secteur naturel de loisirs ou de tourisme	Nm - Secteur accueillant des activités maritimes au sein de l'espace naturel	Nx - Secteur d'activité artisanale en zone naturelle	A - Zone agricole	AI - Secteur agricole de loisirs ou de tourisme	Apr - Secteur agricole proche du rivage	Ax - Secteur d'activité artisanale en zone agricole	Aa - Secteur dédié aux activités économiques complémentaires à l'activité agricole
---	---	---	---	---	--	--	--	--	---	--	---	---	---	--	--	--	--	---	--	--	---	--	--	--------------------	----------------------------------	--	--	--	-------------------	---	---	---	--



0 0,25 0,5 km